



## Elections européennes : connaître les dates, vérifier son inscription, voter de l'étranger... Renseignez-vous sur Service-public.fr

*Pour pouvoir voter aux élections européennes 2024, les inscriptions sur les listes électorales en ligne sont disponibles jusqu'au **mercredi 1<sup>er</sup> mai 2024 inclus** et **jusqu'au vendredi 3 mai 2024** par courrier en mairie et sur les listes consulaires. Comment s'inscrire, vérifier son inscription électorale, quand s'inscrire sur la liste électorale consulaire ? Tout savoir avec Service-Public.fr.*

### Les dates des élections européennes

Les élections européennes se tiendront entre le 8 et le 9 juin 2024, selon votre lieu de résidence. À l'issue de ces élections, 81 députés seront élus en France. [Service-Public.fr](#) vous informe.

### Élections européennes : faites votre demande d'inscription sur les listes électorales en ligne !

Vous avez récemment déménagé ? Vous êtes un citoyen européen résidant en France ? Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales grâce à la démarche en ligne mise à disposition par Service-Public.fr. Renseignez-vous [ici](#).

### Élections européennes 2024 : quand s'inscrire sur la liste électorale consulaire ?

Pour voter depuis l'étranger lors de l'élection des représentants français au Parlement européen, vous devez vous inscrire sur une liste consulaire au plus tard le 3 mai 2024. Mais si vous êtes dans une situation particulière (jeune de 18 ans sans recensement citoyen, déménagement récent, récente acquisition de la nationalité française, droit de vote récemment recouvré), vous avez jusqu'au 29 mai 2024 sur le continent américain et les Caraïbes, et jusqu'au 30 mai 2024 dans le reste du monde. [En savoir plus.](#)

### Élections européennes 2024 : quand s'inscrire sur les listes électorales de la mairie ?

Pour voter lors des élections européennes 2024, vous pouvez vous inscrire en ligne jusqu'au 1<sup>er</sup> mai, ou avec le formulaire jusqu'au 3 mai. Mais vous avez jusqu'au 29 ou 30 mai, si vous êtes dans une situation particulière (jeune de 18 ans sans recensement citoyen, déménagement récent, récente acquisition de la nationalité française, droit de vote récemment recouvré). En Nouvelle-Calédonie, vous devez vous être inscrit en 2023, sauf situation particulière. [A lire](#)

### Élections : droit de vote d'un citoyen européen en France

Si vous êtes un citoyen européen et que vous résidez en France, vous pouvez voter en France lors des élections européennes du 9 juin 2024 (outre-mer, le 8 ou 9 juin 2024), et lors des élections municipales. Pour cela, vous devez demander à être inscrit sur les listes électorales françaises. [Lire l'article.](#)

### Vote d'un Français installé à l'étranger

Si vous habitez à l'étranger, vous pouvez voter depuis l'étranger pour les élections européennes, législatives, présidentielle, conseillers des Français de l'étranger et référendums. Pour cela, vous devez être inscrit sur la liste électorale consulaire. Mais pour voter notamment lors des élections régionales, départementales et communales, vous devez être inscrit sur la liste électorale d'une commune. [Vérifier votre inscription électorale](#)

### Vote d'un citoyen européen aux élections en France : quel justificatif de domicile pour s'inscrire ?

Si vous êtes un citoyen de l'Union européenne (autre que français), vous pouvez voter aux élections municipales et européennes en France, à la condition d'être inscrit sur les listes électorales complémentaires en France. Pour cela, vous devez demander à être inscrit. Lors de votre demande d'inscription, vous devez notamment fournir un justificatif de domicile. [En savoir plus](#)

### Liste électorale, bureau de vote... : comment vérifier son inscription ?

Si vous souhaitez savoir sur quelle liste électorale vous êtes inscrit (inscription d'office ou inscription volontaire), connaître l'adresse de votre bureau de vote, connaître votre numéro national d'électeur ou savoir si vous avez des procurations en cours, vous pouvez utiliser cette démarche en ligne [ici](#).

### Vote par procuration

Vous allez être absent le jour du vote (élections européennes, présidentielle, législatives, municipales, départementales, régionales...) ? Vous pouvez charger un électeur de voter à votre place, dans votre bureau de vote. Pour cela, vous devez faire une procuration de vote. Faire cette démarche au plus tôt vous assure de pouvoir voter par procuration le jour du vote. [En savoir plus](#)

**À propos de la DILA** : La direction de l'information légale et administrative (DILA) est une administration centrale placée sous l'autorité du Secrétaire général du Gouvernement au sein des services du Premier ministre. Elle exerce les missions de diffusion légale, d'information administrative et d'édition publique et, à ce titre, gère les sites [legifrance.gouv.fr](http://legifrance.gouv.fr), [service-public.fr](http://service-public.fr), [vie-publique.fr](http://vie-publique.fr), [boamp.fr](http://boamp.fr) et [bodacc.fr](http://bodacc.fr), [journal-officiel.gouv.fr](http://journal-officiel.gouv.fr). Elle est également un éditeur public avec la marque La Documentation française et propose à ses partenaires publics des prestations d'édition et d'impression, avec son activité d'imprimerie.

**Contact Presse:** [presse@dila.gouv.fr](mailto:presse@dila.gouv.fr)

**Twitter** : [@servicepublicfr](https://twitter.com/servicepublicfr)

**Facebook** : [@ServicePublic.fr](https://www.facebook.com/ServicePublic.fr)